

Hopfenweg 21 PF/CP 5775 CH-3001 Bern T 031 370 21 11 info@travailsuisse.ch www.travailsuisse.ch

> Madame Doris Leuthard Conseillère fédérale Office fédéral de l'énergie 3003 Berne

Karin.krebs@bfe.admin.ch

Berne, le 18 novembre 2013

### Révision de l'ordonnance sur le fonds de désaffectation et sur le fonds de gestion (OFDG)

Madame la Conseillère fédérale Mesdames et Messieurs,

Nous vous remercions de nous consulter sur cette révision et c'est volontiers que nous vous faisons part de notre avis. La sortie progressive du nucléaire décidée par le Gouvernement et le Parlement renforce la nécessité de procéder maintenant à la modification de ces deux ordonnances.

# 1. Considérations générales

Nous saluons l'orientation générale de ce projet qui montre clairement que les dispositions en vigueur ne suffisent plus pour assurer la couverture des coûts de désaffectation et de gestion. Nous sommes dès lors d'accord avec les objectifs de réduire le risque pour la Confédération de devoir participer aux coûts de désaffectation et de gestion. Sinon, c'est le principe de causalité qui s'applique ici qui sera remis en cause. Nous ne voulons pas qu'à la place des exploitants de centrales nucléaires ce soient nos enfants et petits-enfants qui assument ces coûts. Cela irait clairement à l'encontre du principe de causalité et de la notion de développement durable.

Au vu de la stratégie énergétique 2050 et de la sortie du nucléaire, il faut envisager le scénario où il n'est pas certain que toutes les centrales puissent rester en exploitation jusqu'à ce que tous les fonds respectifs aient été complètement alimentés. Différentes raisons peuvent conduire à une mise hors service anticipée d'une ou plusieurs centrales nucléaires (décisions politiques, de sécurité mais aussi raisons économiques ou de rentabilité).

Dans l'OFDG, les calculs se fondent sur une durée d'exploitation présumée des centrales nucléaires de 50 ans. Il n'est pas sûr que dans le cadre du prochain examen de la stratégie 2050 par le Parlement, les centrales nucléaires puissent être exploitées aussi longtemps qu'elles seront sûres. Par exemple, la nécessité ou la volonté d'accélérer le rythme du développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique pourraient conduire à des décisions politiques d'arrêter les centrales nucléaires dans un délai inférieur à la durée d'exploitation retenue.

C'est pourquoi , les différentes mesures de ce projet qui renforcent dans l'ensemble la couverture des coûts et diminuent le risque pour la Confédération ne sont pas encore suffisantes. Nous vous prions d'examiner aussi une modification qui inscrirait dans l'ordonnance ou la loi l'obligation pour les exploitants de verser les cotisations manquantes, dans un délai à déterminer, dans le cas d'une désaffectation d'une centrale avant le terme d'une durée d'exploitation prévisible de 50 ans.

### 2. Considérations sur les principales modifications envisagées

### • Nouveau mode de calcul des contributions

Nous sommes d'accord avec le nouveau mode de calcul, en particulier avec le supplément de sécurité sur les coûts calculés. Mais au vu du manque d'expérience et de recul en ce qui concerne les coûts de désaffectation, le supplément de sécurité de 30% est insuffisant selon nous. Nous vous proposons d'augmenter le supplément de sécurité à au moins 50%.

Les rendements des placements et de la fortune sont justement revus à la baisse. Il en résulte que les exploitants seront beaucoup plus mis à contribution que jusqu'ici pour alimenter les deux Fonds, ce qui aura des conséquences financières et économiques pour les grandes entreprises d'approvisionnement énergétique qui exploitent les centrales nucléaires suisses.

## • Prolongation de l'obligation de verser des contributions

Nous saluons cette prolongation qui réduit le risque de responsabilité subsidiaire de la Confédération et le risque pour l'exploitant d'être confronté ultérieurement à d'importantes demandes de prestations supplémentaires.

En vous remerciant de tenir compte de notre avis, nous vous adressons, Madame la Conseillère fédérale, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

Martin Flügel

Président

Denis Torche

Secrétaire central